



Contrat apprentissage secteur public, arret maladie, congés

Par **indy34**, le **09/11/2011** à **10:49**

Bonjour,

Je viens ici afin d'être aidé à trouver réponse à ma questions.

J'ai 21 ans et je viens de terminer mon contrat d'apprentissage effectué du 25 août 2009 jusqu'au 24 août 2011 inclus comme employé par une mairie pour intervenir dans l'école maternelle.

J'ai été en arrêt maladie cette année du 24 juin 2011 au 20 août 2011.

Durant cette période, j'avais des congés du 15 juillet 2011 au 24 août 2011, date de la fin de mon contrat d'apprentissage.

Ayant été en arrêt maladie, il me semble logique que les congés me soit dû !

Si vous pouviez m'aider, je serais ravie, mon employeur (la mairie) me dit qu'elle ne me doit rien. Alors je suis coincée, personne ne me répond (inspection du travail, etc...) à croire qu'ils sont intouchables.

Par **pat76**, le **09/11/2011** à **18:20**

Bonjour

Vous devez saisir le Tribunal Administratif.

L'employeur aurait dû vous payer les congés payés que vous aviez acquis et que vous n'avez pas pu prendre pour cause d'arrêt maladie